



COMMUNE d'ILLHAEUSERN

* * * * *

**PROCÈS -VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 11

Séance du 17 Octobre 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Illhaeusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Bernard HERZOG, Maire.

Étaient présents : MM. Hervé DOSCH, Robertino GIULIANO, Denis PLATZ, Adjoints, MM Marc FEUERBACH, Hubert MEYER, Philippe MULLER, Christian TEISSIER, conseillers municipaux - MMES Dominique PINSUN, Evelyne SIBILLE, Tania TREIBER, conseillères municipales.
Membres absents excusés : MM. David MULLER, Thomas SCHNEIDER, Philippe UHL,
Membre absent non excusé :
Secrétaire de la Séance : Mme Tania TREIBER

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du 12 Septembre 2016 ;
- 2) Requête en élimination de parcelles communales ;
- 3) Rétrocession de la voirie du lotissement de l'Ill à la Commune ;
- 4) Convention d'assistance mutuelle sapeurs-pompiers Guémar-Illhaeusern ;
- 5) Droit de préemption ;
- 6) Divers.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Sur ce, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu du 12 Septembre 2016 :

Le procès verbal de la séance du 12 Septembre 2016 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2- Requête en élimination de parcelles communales :

M. le Maire présente aux membres du conseil un plan sur lequel figure toutes les parcelles appartenant à la Commune.

Il s'avère que les voiries suivantes :

- Rue des Roseaux
- Impasse des Nénuphars
- Impasse de l'Orch

créées depuis longtemps, font toujours parties du domaine privé de la commune.

Le Maire propose donc de classer ces parcelles dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès du Livre Foncier de Sélestat, service du cadastre, l'élimination des parcelles suivantes :

- section 05 n° 143
- section 05 n° 44
- section 05 n° 142
- section 05 n° 104
- section 05 n° 105
- section 05 n° 127
- section 05 n° 122
- section 05 n° 131
- section 05 n° 132
- section 05 n° 133
- section 05 n° 187
- section 05 n° 203
- section 05 n° 204
- section 06 n° 221

appartenant à la Commune d'Illhaeusern et qui sont à verser dans le domaine public communal.
Décision adoptée à l'unanimité.

3- Rétrocession de la voirie du lotissement de l'III à la Commune :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 27 octobre 2015 il a été décidé d'accepter la rétrocession, à titre gratuit, de la voirie et des réseaux du lotissement de l'III à la Commune.

Pour ce faire, il convient d'établir un acte administratif pour procéder à la mutation de la parcelle cadastrée section 05 n° 229 d'une superficie de 9,65 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte : que l'établissement de l'acte de mutation aura lieu en la forme administrative, la commune ayant à sa charge les frais, droits et émoluments y afférents ; précise : que M. Denis PLATZ, adjoint au Maire, aura la qualité de signataire au nom de la commune et M. Bernard HERZOG, Maire, en tant qu'autorité administrative authentifiera l'acte ; autorise : MM. Denis PLATZ et Bernard HERZOG à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Décision adoptée à l'unanimité.

4 – Convention d'assistance mutuelle sapeurs-pompiers Guémar-Illhaeusern :

M. le Maire informe l'assemblée qu'une telle convention avait déjà été signée en date du 06 décembre 2003.

Au vu de l'évolution des deux corps, cette convention a été quelques peu modifiée et doit par conséquent être à nouveau signée par les deux communes.

Après une présentation de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve : la convention d'assistance mutuelle entre les sapeurs-pompiers de Guémar et Illhaeusern ; autorise : M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier, notamment la convention présentée.

Décision adoptée à l'unanimité.

5 – Droits de préemption :

M. le Maire présente les deux déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles suivantes :

-
- un terrain pour une surface totale de 05,80 ares – Lieu-dit Village – section 06 n° 681/120.
 - un terrain pour une surface totale de 01,96 ares – Lieu-dit Village – section 06 n° 670/120.

Ces deux parcelles font partie du périmètre de l'AFUA « Les Fleurs » et cette dernière est propriétaire de ces terrains. Ainsi, M. le Maire étant également le Président de cette AFUA a déjà signé ces deux déclarations d'intention d'aliéner en qualité de propriétaire.

Il demande donc au conseil de délibérer sur ces deux droits de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant la vente suivante :

- un terrain pour une surface totale de 01,96 ares – Lieu-dit Village – section 06 n° 670/120 autorise : M. Denis PLATZ à signer cette déclaration d'intention d'aliéner en tant que représentant de la commune.

Décision adoptée à 10 voix pour et 1 abstention (M. Marc FEUERBACH).

M. Marc FEUERBACH étant concerné par ce point quitte la salle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant la vente suivante : - un terrain pour une surface totale de 05,80 ares – Lieu-dit Village – section 06 n° 681/120 autorise : M. Denis PLATZ à signer cette déclaration d'intention d'aliéner en tant que représentant de la commune.

Décision adoptée à l'unanimité.

6 – Divers :

Compte-rendu est donné de la rencontre « Roulotte Mémoire » le 10 octobre dernier organisée par l'hôpital de jour de Ribeauvillé à destination des personnes âgées de plus de 65 ans au sujet des troubles cognitifs.

Le SCOT sera présenté en bureau le 15 décembre prochain et l'arrêt du document est prévu courant janvier 2017 (Hervé DOSCH).

La DREAL a donné son autorisation concernant les travaux de renforcement de la digue à l'AFUA « Les Fleurs ». Le syndicat mixte de l'Ill devrait commencer les travaux début novembre.

Deux réunions publiques sont prévues les mercredis 02 et 09 novembre 2016 à 19 h à la salle des fêtes d'Illhaeusern concernant l'élaboration du PLU.

Les travaux de réfection du clocher débuteront prochainement. Les cloches ne sonneront plus le temps des travaux.

La remise de médailles des pompiers d'Illhaeusern et l'inauguration du nouveau véhicule se fera lors de la cérémonie de la Sainte-Barbe le 26 novembre 2016 à Guémar après la messe.

Une soirée photos et remerciements pour la Journée Citoyenne 2016 aura lieu le 18 novembre 2016.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable Rue de Collonges au Mont d'Or débuteront le 20 octobre 2016. La circulation dans cette rue sera interdite totalement ou partiellement selon l'avancement des travaux.

Une rencontre à mi-chemin avec Collonges au Mont d'Or est prévue le dimanche 20 novembre 2016.

La collecte annuelle de la Banque alimentaire aura lieu les 25 et 26 novembre 2016. Une permanence sera assurée à la Mairie – salle des commissions le 26 novembre 2016 de 10 h à 12 h pour le dépôt des dons.

Lors de la cérémonie du 11 novembre se fera également l'inauguration du nouveau drapeau de l'Amicale des Anciens Combattants.

Communication est donnée des dernières demandes d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion ainsi que les dernières demandes de déclaration d'intention d'aliéner.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 28 novembre 2016 ou le 12 décembre 2016 sauf imprévu.

La séance est close à 21 h 45.